



COMMUNIQUÉ

Concerne: CR102 à Keispelt

Objet: Réglementation temporaire de la circulation à l'occasion de travaux routiers

L'Administration des Ponts et Chaussées tient à vous informer que, dans le cadre de travaux routiers,

le CR102 à Keispelt sera barré à toute circulation

du 8 octobre 2026 à 7h00 au 10 octobre 2026 à 22h00.

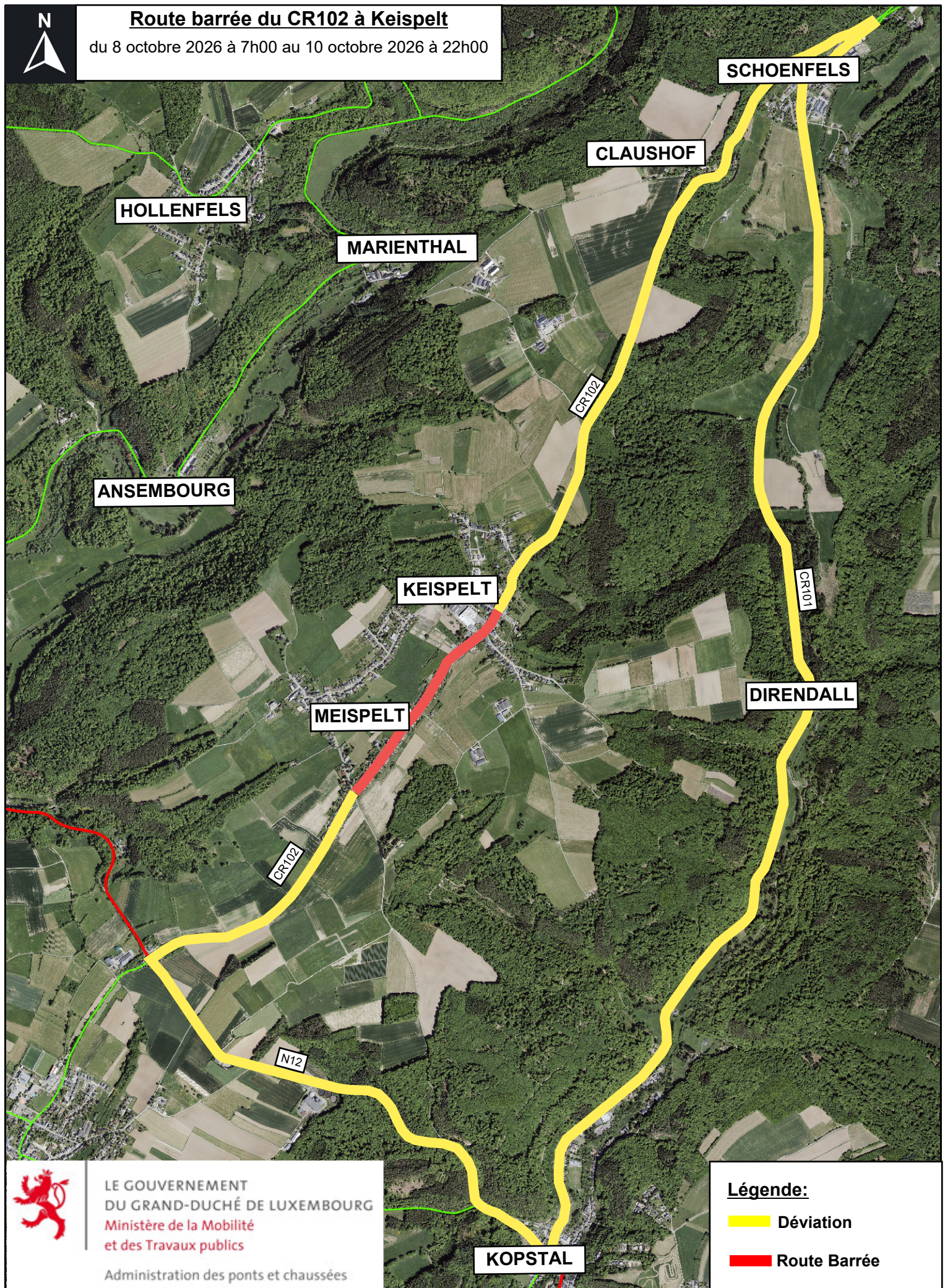
Une déviation sera mise en place suivant le plan en annexe.

Nous restons à votre disposition pour toute information supplémentaire.



Route barrée du CR102 à Keispelt

du 8 octobre 2026 à 7h00 au 10 octobre 2026 à 22h00



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics
Administration des ponts et chaussées

Légende:

-  Déviation
-  Route Barrée